



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat
Service du climat et de l'efficacité énergétique

Paris, le

17 DEC. 2014

Sous direction de la sécurité et des émissions des véhicules

objet : Demande d'homologation

référence : -

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre demande d'homologation d'une bande de signalisation :

Marque : ORALOL

Type : ORALITE® 5921M – Adhésif Réflechissant

Nom et adresse du fabricant du dispositif :

ORAFOL Europe GmbH
Orafolstrasse 2
D-16515 Oranienburg
Allemagne

Je vous informe, qu'en application des dispositions des articles du Code de la Route R 313-31, R 317-23, R 321-24 et compte tenu du procès-verbal de l'UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE délivré le 11/12/2014 sous le numéro 14/08995, ce dispositif est agréé sous le numéro :

TP ESC-B 14303

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le sous-directeur de la Sécurité
et des Emissions des Véhicules

Daniel KOPACZEWSKI

ORAFOL Europe GmbH
Orafolstrasse 2
D-16515 Oranienburg